



## SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>  
PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

### COMPTE-RENDU

**CHS-CT du 08/06/2021**



*Délégués FO pour ce CHS :*

*Aurélie BRUN (SIP Les Sables), Stéphane GUIBERT (Trésorerie Fontenay)*

*Didier LOISEAU (PCE La Roche) et Anne RETO RIVIERE (EDR)*

Siégeaient vos représentants FO et Solidaires. La CGT n'ayant pu se connecter.

En effet, crise sanitaire oblige ce CHSCT s'est tenu en visio-conférence avec les aléas inhérents à ce type d'exercice. Son pas toujours audible, difficulté des échanges, temps restreint...

Souhaitons que la situation sanitaire nous permette rapidement de nous réunir à nouveau en présentiel afin d'avoir de bonnes conditions d'échanges.

#### **Point COVID 19 :**

Le Dr Bailly a fait un point sur la crise sanitaire en Vendée. D'après les derniers chiffres au 04 juin 2021, on note une baisse du nombre de contaminations au covid. Parallèlement, on relève une part significative des variants dont 77% des contaminations par le variant anglais.

Au sein de nos services, un certain nombre d'agents ont été positifs au covid ces dernières semaines notamment sur les sites des Herbiers, de LRY, et des Sables. Un protocole de désinfection des lieux occupés par l'agent est appliqué pour chaque cas déclaré positif.

Après l'échec d'un test sur Paris, la mise en place de la vaccination sur le lieu de travail ne sera finalement pas généralisée.

En réponse à une interrogation de FO, le Dr Bailly confirme que l'utilisation des ventilateurs continuera à être proscrite durant la période estivale.

A cause de dysfonctionnements informatiques, le Dr Bailly ne pourra communiquer son rapport annuel 2020 qu'au plus tôt en septembre 2021.

Madame Nguiffo-Boyom revient sur le déroulement du nettoyage des locaux lorsqu'un cas de covid a été constaté. Elle précise qu'un nouveau protocole est mis en place pour la restauration sur le lieu de travail (table de 6 personnes, espacement des tables d'au moins deux mètres par exemple). Les formations en présentiel pourront également à nouveau être organisées en respectant notamment une jauge de 4m<sup>2</sup> par personne.

#### **Exercices incendie :**

Dans le cadre des exercices incendie, M. Le Peillet informe les représentants du CHSCT que peu d'anomalies ont été constatées et que les évacuations ont été réalisées dans le respect des gestes barrières. Une mise à jour des listes des intervenants affichées dans les services (serres-file et guides) et un recensement de brassards ont été effectués.

La procédure d'évacuation a vocation à être testée 2 fois par an.

Les représentants syndicaux demandent une nouvelle fois qu'un retour soit fait systématiquement aux agents après exercice.

Pour rappel, hors information préalable de la direction, une alarme qui retentit entraîne obligatoirement une évacuation vers les lieux de rassemblement.

### **Déplacement de la trésorerie de Chaillé les Marais :**

Mme N'Guiffo précise que ce transfert ne concerne qu'un seul agent et que la trésorerie de Luçon dispose d'une surface de 50 m<sup>2</sup> destinée à l'accueillir et, dans le même temps, à dé-densifier la trésorerie de Luçon. (Pour information, les 50m<sup>2</sup> en question correspondent au bureau du recouvrement du SIP, dont les collègues ont été transférés à l'étage du bâtiment.)

Avant de commencer les échanges, M. Fuentes tient à préciser que ce transfert doit être dissocié de la création du SGC, qui aura lieu au 1er janvier seulement et sera traité au cours de prochaines instances. Il s'agit d'un transfert géographique destiné à libérer les locaux de la trésorerie de manière anticipée au profit de la commune. L'entité "trésorerie de Chaillé les Marais" continuera d'exister jusqu'au 31 décembre.

**FO** réponds à ces précisions que les aménagements en-cours à Luçon sont forcément réalisés en prévision du SGC et pas simplement pour accueillir le collègue de Chaillé. Il est logique que la mise en place d'une nouvelle organisation des bureaux tienne compte et anticipe la création du SGC. De ce fait, **FO** s'interroge sur la possibilité pour le CHS de faire une visite des locaux rapidement. Mais M. Fuentes considère que le CHS ne peut s'y rendre qu'une fois la création du SGC actée en CTL. Ce sera donc probablement en septembre.

Pour faciliter la transition, l'intérim de la trésorerie sera confié dès le 1<sup>er</sup> août au comptable de la trésorerie de Luçon.

### **Visite CHS à Challans :**

Les agents des différentes trésoreries destinées à la fermeture pourront se rendre à Challans le 1er juillet pour visiter les locaux du SGC.

Mme N'Guiffo nous précise que l'aménagement a bien avancé.

Suite à la visite des locaux par le CHS, **FO** fais part à la direction de réserve concernant la taille d'un bureau (destiné aux CDL dans un premier temps) devant accueillir à terme 3 agents et trop exigü à notre sens. M. Fuentes s'engage à mener une expertise sur ce point.

**FO** aborde également le projet d'installer une caméra à la caisse avec un écran dans les bureaux de la comptabilité, afin de permettre aux collègues de voir quand quelqu'un se présente à la caisse. Il semble difficile d'avoir les yeux rivés sur l'écran en permanence. La direction répond que le problème a été soulevé et que la possibilité d'installation d'un dispositif style "gestionnaire de file d'attente" est à l'étude.

**FO** fais part à la direction des inquiétudes sur le fait qu'un service cumule la caisse et la compta, deux missions qui entraînent de sérieuses contraintes. De plus, les informations qui remontent des différents SGC déjà créés font état de graves difficultés dans les services compta, où la masse des écritures engendre beaucoup de retard. M. Fuentes s'engage à transmettre nos questionnements au responsable du SGC.

### **Registre RSST :**

Un service ayant demandé des souris sans fil, **FO** interroge la direction sur la finalité de la demande. S'agit-il de souris sans-fil classiques ou de souris d'un modèle ergonomique mais sans-fil. La demande ayant été faite sans précisions et sans avis médical, M. Fuentes et les membres du CHS considèrent qu'elle n'est pas du ressort du CHS.

### **Fiches actions :**

Validation de la pose de stores et films sans tain à la Trésorerie des hopitaux.

Acquisition de protections plexiglas, de fauteuils ergonomiques ainsi que l'achat de produits anti Covid.

Avec la possibilité de reprendre des formations en présentiel, le CHS va pouvoir programmer celles qui avaient été prévues avant la crise sanitaire, avec les crédits du second semestre. Notamment la formation « risque routier »

### **Questions diverses :**

#### → **Point télétravail :**

En ce qui concerne le télétravail, un nouveau protocole sera mis en place le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et la gestion des demandes se fera désormais dans l'appli SIRHIUS à partir du 15 juin 2021. Il n'y aura plus de campagne, mais des demandes traitées au fil de l'eau.

Le télétravail accordé dans le cadre de la crise sanitaire disparaîtra progressivement jusqu'au 31 août 2021. Les conventions signées avant COVID sont valides jusqu'au 31/08/2021. Pour l'information des agents, des réunions de service seront organisées prochainement afin d'expliquer les nouvelles modalités du protocole de télétravail.

Pour les agents qui télétravaillent 5 jours pour raisons médicales, le retour en présentiel se fera de manière progressive jusqu'au 31 août 2021. Le Dr Bailly rappelle que les gestes barrières doivent toujours être scrupuleusement respectés.

**FO** revient sur la demande qui avait été faite par les syndicats de pouvoir visualiser dans sirhius si un collègue est en télétravail. M. Leca répond que, à l'occasion du palier sirhius permettant les demandes de télétravail, cette amélioration devrait également être installée.

#### → **Yon-Vendée :**

L'achat du nouveau bâtiment est sur le point d'être signé chez le notaire. Le lieu sera dévoilé après signature. Un comité de pilotage est prévu associant les agents et l'architecte. A suivre.

#### → **Fortes chaleurs :**

**FO** demande si des aménagements sont prévus pour l'été, au cours duquel nous allons cumuler fortes chaleurs, port du masque obligatoire, interdiction des ventilateurs et parfois une impossibilité d'aérer correctement les locaux. La direction répond qu'elle préfère attendre les prochaines consignes sur le sujet des ventilateurs et des masques avant de se pencher sur le sujet. Des aménagements d'horaires habituels en cas de canicules pourront de nouveau être activés.

Pour les années suivantes, **FO** demande si l'installation de climatisations pourrait être envisageable. Mme N'Guiffo explique que la direction ne peut financer ce genre de dépenses que si des crédits fléchés sont attribués par la centrale. En revanche, on peut étudier la question en CHS.

→ **Notre site internet :** <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

(+ de 100 000 visites depuis sa création, 50 connexions journalières en moyenne, 1500 par mois)

→ **Page Facebook :** <https://www.facebook.com/FODGFiP85>

(déjà près de 140 abonnés, 1200 connexions mensuelles en moyenne, rejoignez-nous !)

